



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 10411

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser l'état actuel de mise en place et de fonctionnement du bureau central des enquêtes techniques et administratives, chargé d'organiser et de diriger en tant que de besoin les enquêtes après tout accident, incident ou autre événement de mer. Cette création avait notamment été officialisée par un arrêté publié au Journal officiel du 30 décembre 1997, alors qu'une actualité tragique (nauffrage d'un chalutier de Camaret le 24 décembre 1997), en montrait l'intérêt et l'importance.

Texte de la réponse

Le « Bureau des enquêtes techniques et administratives après accident et autres événements de mer » a été créé, ainsi que la « Commission permanente d'enquête », par un arrêté du 16 décembre 1997, quelques jours avant le naufrage du Toul An Trez qui a endeuillé la commune de Camaret, comme le rappelle l'honorable parlementaire. Le service nouvellement créé dispose d'un effectif réduit au niveau central mais il fait appel, pour compléter la Commission, à des enquêteurs choisis en raison de leurs compétences techniques ou administratives particulières, et aussi de leur proximité géographique du port d'attache du navire, du sinistre ou des familles touchées. A ce jour, il a dû malheureusement ouvrir huit enquêtes. Celles en cours ont déjà donné lieu à un premier rapport provisoire qui va permettre d'examiner les suites à donner, notamment le rappel nécessaire au respect des règles de sécurité essentielles. La direction des affaires maritimes et des gens de mer, chargée de la sécurité maritime, prépare les actions à mener en ce sens, notamment un communiqué à l'usage des navigateurs.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10411

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 959

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3442